



UNIVERSITÉ DE NANTES

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES

*Épreuve : Droit des affaires de l'Union européenne*

*Année : 2017-2018*

*Professeur : Loïc Panhaleux*

*Diplôme : Master 1*

*Session 1*

*Semestre 2*

*Durée de l'épreuve : 1 heure*

*Documents autorisés : Tous codes, textes de lois, conventions internationales, traités, directives et règlements de l'UE, plan documenté*

---

### CONSIGNES EXAMENS UNE FOIS EN SALLE

#### VOUS DEVEZ :

- Être muni de vos étiquettes d'anonymat,
- Éteindre votre téléphone portable et le mettre dans votre sac,
- Avoir les oreilles découvertes (interdiction d'utilisation d'oreillettes),
- Déposer votre sac devant la chaire de l'enseignant,
- Reporter votre anonymat sur les intercalaires,
- Émarger la liste d'appel au moment de la remise des copies à la sortie de l'épreuve.

#### IL EST INTERDIT DE :

- D'utiliser un code comportant des annotations manuscrites,
- D'utiliser des mises à jour de codes sur feuilles volantes,
- Sortir de la salle avant la fin de la première heure de composition,
- Mettre un signe distinctif sur la copie,
- D'utiliser d'autres brouillons et/ou copies que ceux distribués.

## Cas pratiques

1. Une société française voudrait vendre des casques pour cyclistes en Allemagne. Mais on lui a refusé en janvier 2018, l'accès au marché allemand sous prétexte qu'une nouvelle réglementation allemande entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2018 prévoit, pour des raisons de sécurité, que les casques doivent tous avoir une lumière de sécurité à l'arrière. Elle vous précise qu'à cause de cela, elle perd 2000 €/ mois (12 points)  
Qu'en pensez-vous ?
2. Un notaire espagnol voudrait exercer en France. La Chambre des notaires lui refuse ce droit car il faut être de nationalité française. Qu'en pensez-vous (8 points)

